



## **Communiqué**

### **Pour diffusion immédiate**

Irrités et frustrés

## **Les restaurateurs ne bénéficieront pas de la réduction des prix annoncée par la SAQ**

**Montréal, le 28 octobre 2016** – L'Association des restaurateurs du Québec (ARQ) décrie la décision de la SAQ de ne pas accorder aux titulaires de permis d'alcool la réduction de ses prix sur 1 600 produits à compter du 9 novembre prochain. Considérant les intentions annoncées par la SAQ de baisser ses prix au même niveau que ceux de l'Ontario d'ici trois ans, les restaurateurs ne peuvent qu'être doublement irrités car ils verront l'écart augmenter encore davantage dans le futur entre les prix qu'ils payent et ceux payés par le consommateur.

« Cette décision est discriminatoire et inéquitable envers les restaurateurs et les autres titulaires de permis d'alcool qui achètent pourtant collectivement pour environ un demi-milliard de dollars à la SAQ par année », a déclaré le président du conseil d'administration de l'ARQ et restaurateur à Trois-Rivières, M. Claude Gauthier. « Dans un marché privatisé, nous serions considérés comme de gros acheteurs et aurions droit à des prix en conséquence et non pas à payer plus cher nos vins que celui qui achète une ou deux bouteilles à la fois », ajoute-t-il.

Rappelons que le gouvernement avait, en 2014, harmonisé les différents taux de taxe spécifique sur l'alcool justement pour faire en sorte que les restaurateurs ne paient plus leurs boissons alcoolisées plus chers que les consommateurs « ordinaires ». Le ministre des Finances, Carlos Leitão, avait d'ailleurs déclaré lors du discours sur le budget de juin 2014 que « Les boissons alcooliques vendues au Québec sont assujetties à une taxe spécifique, dont les taux sont déterminés en fonction du type de produit et du lieu où elles sont consommées. L'application de taux différents s'explique par l'évolution historique de la taxation de ces boissons qui a toujours été plus élevée dans les établissements. Toutefois, une telle situation est discutable sur le plan de la neutralité fiscale. Elle est d'ailleurs dénoncée par les exploitants d'établissements, au détriment desquels cet écart est susceptible d'influencer les choix des consommateurs ».

L'ARQ souhaite que la présente situation serve à mieux faire connaître les besoins de l'importante industrie québécoise de la restauration et elle invite la SAQ à trouver avec elle des pistes visant à la corriger.

L'ARQ, avec ses 5 200 membres, est le plus important regroupement de gestionnaires de restaurants et de services alimentaires au Québec.

Source : Martin Vézina, conseiller, Communications et affaires publiques, ARQ  
Dominique Tremblay, agente d'information, ARQ  
T. : 514 527-9801                      1 800 463-4237